

Hay des Nétumières

Bretagne 1734

Preuves de la noblesse de Charles Marie Félix Hay des Nétumières, agréé par le Roi pour estre élevé Page de Sa Majesté dans la Petite écurie, sous la charge de monsieur le marquis de Béringhen premier ecuyer de Sa Majesté ¹.

De sable à un lion d'argent, morné. Casque de trois quarts.

I^{er} degré, produisant. Charles Marie Félix Hay des Nétumières, 1720.

Extrait du registre des batemes de la paroisse de Saint Aubin à Rennes portant que Charles Marie Félix Hay, fils de haut et puissant seigneur Paul Hay, seigneur des Nétumières, conseiller au Parlement de Bretagne, et de dame Elizabeth de Cornulier sa femme, naquit et fut batisé le cinquiesme de janvier de l'an mile sept cens vingt. Cet extrait signé Jamoais, prestre curé de la dite église de Saint Aubin, et légalisé.

II^e degré, père et mère. Jean Paul Hay des Nétumières, Elisabeth de Cornulier sa femme, 1700. *D'azur à une teste de [cerf] d'or posée de front, surmontée d'une moucheture d'hermines d'argent.*

Contract de mariage de haut et puissant seigneur Jean-Paul Hay, seigneur des Nétumières, conseiller au Parlement de Bretagne, fils aîné et héritier principal et noble de haut et puissant seigneur Paul Hay, seigneur et baron de Tizé, et de dame Françoise de Brehan sa femme, acordé le quatriesme de juillet de l'an mile sept cens avec demoiselle Elizabeth de Cornulier, fille unique de haut et puissant messire Toussaint de Cornulier, seigneur de Chateaufromont et de Montrelets, conseiller du Roi en ses Conseils, président à mortier audit Parlement, et de dame Françoise Denyau. Ce contract passé devant Chassé et Berthelot, notaires à Rennes.

Contract de mariage d'Augustin François Hay, ecuyer seigneur de Tizé, fils de Paul Hay, seigneur dudit lieu de Tizé, et de dame Françoise Bréhan sa femme, et assisté de Jean Paul Hay son frère, leur fils aîné et héritier principal et noble, seigneur des Nétumières, conseiller au Parlement de Rennes, acordé avec demoiselle Gilonne Bidault, le premier jour de février de l'an mil sept cens huit. Ce contract passé devant de Ligné, notaire à Vitré.

III^e degré, ayeul. Paul Hay, seigneur des Netumieres, Françoise de Bréhan sa femme, 1664. *De gueules à un léopard d'argent.*

Contrat de mariage de Paul Hay, ecuyer, seigneur des Netumieres, fils aîné et heritier principal et noble de Paul Hay, ecuyer, chatelain de Tizé-Noyal, conseiller au Parlement de Bretagne, et de demoiselle Renée Le Corvaisier sa femme, acordé le douzieme du mois de janvier de l'an mil six cens soixante quatre avec demoiselle Françoise de Bréhan, fille de Jean de Bréhan, ecuyer, seigneur de Gatinée, conseiller au même Parlement, et de demoiselle Françoise Le Fer, ce contrat passé devant Chabault et Gohier notaires à Rennes.

1. Transcription d'Amaury de la Pinonnais pour Tudehentil en mars 2011, d'après le Ms français 32114 conservé à la Bibliothèque Nationale de France (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90068035>).

Partage noble dans les successions nobles et de gouvernement noble et avantageux de Paul Hay vivant ecuyer, seigneur des Netumieres, conseiller au Parlement de Bretagne, et de demoiselle Renée le Corvaisier sa femme, donné le cinquieme de juin de l'an mille six cens soixante dix sept, par Paul Hay leur fils ainé et heritier principal et noble, à demoiselle Françoise Hay sa sœur, femme de Louis de la Grue, ecuyer, seigneur de la Guerche. Ce contrat reçu par Brétin notaire à Rennes.

IV^e degré, bisayeul. Paul Hay, seigneur des Nétumieres, Renée Le Corvaisier sa femme, 1640.

Contrat de mariage de Paul Hay, seigneur des Netumieres et de Tizé, fils ainé, héritier principal et noble de Jean Hay, seigneur desdits lieux, conseiller au Parlement de Bretagne, et de demoiselle [f° 174 verso] Mathurine Bouan sa femme, acordé le vingt-deuxieme de septembre de l'an mille six cens quarante avec demoiselle Renée Le Corvaisier, fille de René Le Corvaisier, conseiller au même Parlement, et de demoiselle Perrine Monneraie. Ce contrat passé devant Berthelot notaire à Rennes.

Arrest de la Chambre etablie pour la reformation de la noblesse en Bretagne rendu à Rennes le douzieme de novembre de l'an mille six cens soixante huit, par lequel noble Paul Hay, seigneur des Netumieres et de Tizé, fils ainé et heritier principal et noble de Jean Hay, ecuyer, seigneur dudit lieu des Nétumieres, et de Mathurine Bouan sa femme, est déclaré noble et issu d'ancienne extraction noble en consequence des titres qu'il avoit produits pour la justifier depuis l'an onze cens cinquante six. Cet arrest signé Malescot.

V^e degré, trisayeul. Jean Hay, seigneur des Netumieres, Mathurine Bouan sa femme, dame de Tizé, 1615. *D'argent à un chevron de sable acompagné de trois testes de loup de même arrachées et languées de gueules.*

Contrat de mariage de Jean Hay, ecuyer seigneur du Plessix, fils ainé et heritier principal et noble de Paul Hay, president au Parlement de Bretagne, et de demoiselle Françoise de Champagné sa femme, sieur et dame des Netumieres et de la Montagne, acordé le treisieme de fevrier de l'an mille six cens quinze, avec demoiselle Mathurine Bouan, dame de Tizé-le-Noyal, fille de noble et puissant Briand Bouan, seigneur de Noyal, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, et de demoiselle Renée de Montéclerc. Ce contrat passé devant Caud, notaire à Rennes.

Articles du second mariage de Jean Hay, ecuyer, sieur du Plessix et de Tizé, conseiller au Parlement de Bretagne, fils et heritier principal et noble de Paul Hay, ecuyer, seigneur des Netumieres, de la Haye et de la Montagne, conseiller du Roi en ses Conseils, president audit Parlement, et de demoiselle Françoise de Champagné sa femme, arrêtés avec demoiselle Françoise Pinczon, et reconus le vingt unieme du mois d'aoust de l'an mil six cens vingt sept devant Champdavoine, notaire à Rennes.

VI^e degré, 4^e ayeul. Paul Hay, seigneur des Netumieres, Françoise de Champagné sa femme, 1583. *D'hermines à un chef de gueules.*

Contrat de mariage de nobles gens maitre Paul Hay, seigneur des Netumieres, conseiller au Parlement de Bretagne, fils ainé et heritier principal et noble de noble homs Jean Hay, seigneur du Plessis, conseiller au même Parlement, et de demoiselle Perrine Chevalerie sa femme, acordé le vingt unième de juillet de l'an mil cinq cens quatre vingt trois avec demoiselle Françoise de

Champagné, fille et heritiere principale et noble de noble et puissant Jean de Champagné, seigneur de la Montagne, et de demoiselle Perronelle de la Villarmois. Ce contrat passé devant Roulleau notaire à Vitré.

Ratification faite le vingt neuvieme du mois de decembre de l'an mille cinq cens quatre vingt treize, par nobles gens Paul Hay, seigneur des Netumieres, conseiller au Parlement [f° 175 recto] de Bretagne, et Simon Hay, sieur de la Boissiere son frere consanguin, du partage que nobles homs Jean Hay leur pere, vivant seigneur des Netumieres, conseiller au même Parlement, avoit fait de ses biens entre eux et leurs coheritiers l'onzième jour d'avril de l'an mille cinq cens quatre vingt neuf, par lequel il avoit donné la terre, seigneurie et chatellenie des Netumieres audit Paul Hay leur fils ainé et heritier principal et noble, et de demoiselle Perrine Chevalerie sa femme. Cet acte reçu par Roulleaux et Fromont notaires des cours de Rennes et de Vitré.

VII^e degré, 5^e ayeul. Jean Hay, seigneur des Netumieres, Perrine Chevalerie sa femme, 1589.
D'azur à trois molettes d'or, posées deux et une.

Testament de Jean Hay, ecuyer, seigneur des Nétumieres, conseiller au parlement de Bretagne, fait le vingtième du mois d'avril de l'an mille cinq cens quatre vingt neuf par lequel il donne la seigneurie des Netumieres à Paul Hay son fils ainé et de demoiselle Perrine Chevalerie sa femme, cet acte reçu par Rouleau notaire à Vitré.

Contrat du du second mariage de nobles personnes M^e Jean Hay, ecuyer, seigneur du Plessis, conseiller au Parlement de Bretagne, fils de noble homme Jean Hay, seigneur des Netumieres, et de demoiselle Claude Le Verrier, sa femme, acordé avec demoiselle Gilette de Bourgon le sixième de fevrier de l'an mille cinq cens soixante trois. Ce contrat passé devant Bregel notaire à Fougères.

VIII^e degré, 6^e ayeul. Jean Hay, sieur des Netumieres, Claude Le Verrier sa femme, 1545.
De gueules à un croissant d'or.

Contrat de mariage de nobles gens Bertrand Le Sénéchal, seigneur de la Valette, acordé le dixieme de mai de l'an mille cinq cens quarante cinq avec demoiselle Anne Hay, fille de noble homme Jean Hay, seigneur des Netumières et du Plessix, et de feu demoiselle Claude Le Verrier sa femme et assisté de Jean Hay son frere ainé, ecuyer, par lequel ledit sieur des Nétumières donne à ladite future la somme de deux mille livres pour tous les droits qu'elle pouvoit pretendre dans les successions de ses père et mère, et dans celle de demoiselle Briande Chollet son ayeule paternelle, mère dudit sieur des Netumieres. Ce contrat passé devant Le Moutims et Thannel notaires à Vitré.

Contrat de mariage de nobles gens Jean de Grasménil, ecuyer, seigneur du Boisbelin, acordé le vingt quatrieme de fevrier de l'an mille cinq cens trente deux, avec demoiselle Renée Hay, fille de noble homme Guillaume Hay, vivant seigneur des Netumieres, et de demoiselle Briande Cholet sa veuve, par lequel noble homme Jean Hay leur fils ainé, ecuyer, seigneur des Netumieres, donné à ladite future sa sœur la somme de deux mille livres pour ce qui pouvoit lui appartenir en noble comme en noble et en partable comme en partable dans la succession à venir de la dite Briande Cholet leur mère et dans celles echues dudit Guillaume Hay leur père et de demoiselle Jeanne du Val sa mère leur ayeule paternelle. Ce contrat passé devant Le Breton et Geslin, notaires à Vitré.

Nous, Louis Pierre d'Hozier, juge général d'armes de France, chevalier de l'ordre du Roi, son conseiller maitre ordinaire en sa Chambre des comptes à Paris, généalogiste de la Maison et des Écuries de Sa Majesté et de celles de la Reine,

Certifions au Roi et à messire Henri Camille marquis de Beringhen, premier ecuyer de Sa Majesté, chevalier commandeur de ses ordres, lieutenant général au gouvernement de Bourgogne, et gouverneur des ville et citadelle de Chalons sur Saone, que Charles-Marie-Felix Hay des Netumieres a la noblesse nécessaire pour etre admis au nombre des Pages que Sa Majesté fait elever dans sa Petite ecurie, comme il est justifié par les actes qui sont énonces dans cette preuve, laquelle nous avons verifiée et dressée à Paris le samedi septieme jour d'aoust de l'an mile sept cens trente quatre.

[Signé :] d'Hozier.